

## LA PROFESSION

Article L 411-1 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles :

*«L'Assistant de Service Social exerce de façon qualifiée, dans le cadre d'un mandat et de missions spécifiques à chaque emploi, une profession d'aide définie et réglementée (article L411-1 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles), dans une diversité d'institutions, de lieux et de champs d'intervention.»*

*Il accomplit des actes professionnels engageant sa responsabilité en respectant l'obligation de secret professionnel.*

*«Dans une démarche éthique et déontologique, il contribue à créer les conditions pour que les personnes, les familles et les groupes avec lesquels il travaille, aient les moyens d'être acteurs de leur développement et de renforcer les liens sociaux et les solidarités dans leurs lieux de vie.»*

Il est force de propositions pour la conception des politiques sociales, les orientations générales et les missions développées par l'organisme qui l'emploie, ce qui l'amène à occuper des fonctions de nature différente pouvant nécessiter une spécialisation ou l'exercice de responsabilités particulières en conformité avec les finalités de sa profession.

Les secteurs d'intervention des Assistants de Service Social, sont diversifiés :

- Fonction Publique d'Etat (Ministère Affaires Sociales, Education nationale, Justice, Défense...)
- Fonction Publique Territoriale (Conseils Généraux, Mairies, C.C.A.S.)
- Fonction Publique Hospitalière
- Organismes de protection sociale (CPAM, CAF, MSA)
- UNAF
- Etablissements de santé publics et privés
- Etablissements et Services médico-sociaux et sociaux
- Entreprises publiques ou privées
- Associations
- Secteur libéral
- Politique de la Ville

## LA FORMATION

Le décret n° 2005-1135 du 7 septembre 2005 modifiant le décret n° 2004-533 du 11 Juin 2004, l'arrêté du 20 octobre 2008 modifiant l'arrêté du 29 Juin 2004, et la circulaire n° DGAS/4A/2008/392 du 31 décembre 2008, définissent le cadre de la formation.

Celle-ci a été élaborée à partir de la définition de la profession, d'un référentiel d'activités et d'un référentiel de compétences. L'Ecole Rockefeller met en œuvre le dispositif de formation dans le cadre d'un double cursus professionnel et universitaire :

**Préparation au D.E.A.S.S. conjointement à la préparation à la Licence des Sciences de l'Education et validation d'une demi-licence de Sociologie.**

Cette formation s'organise dans un partenariat avec l'A.R.F.R.I.P.S. (Educateurs spécialisés) et l'Université Lyon 2 par l'intermédiaire d'un conventionnement.

## Assistant de Service Social Diplôme d'État

Licence Sciences Humaines et Sociales  
Mention Sciences de l'Éducation



### DOUBLE CURSUS DE NIVEAU III Diplôme d'État professionnel et Diplôme Universitaire délivré par l'Université Lumière Lyon 2 - ISPEF

#### FORMATION

##### Objectifs de la formation

- Permettre l'élaboration d'un projet professionnel individualisé et l'acquisition d'une compétence reconnue, négociable divers secteurs et auprès de populations diverses.
- Donner les moyens d'intégrer des connaissances pour préparer les étudiants à faire face aux changements sociaux, à l'évolution des besoins et des pratiques du travail social.
- Permettre l'apprentissage des différentes formes de relations et de communications pour développer la capacité à travailler les problèmes sociaux, à travers différentes approches.

##### Contenu de la formation théorique

L'enseignement théorique se décompose en 4 domaines de formation (DC)

- DC1 - 650 h - Intervention professionnelle en Service Social
- DC2 - 574 h - Expertise Sociale
- DC3 - 248 h - Communication Professionnelle
- DC4 - 268 h - Implication dans les dynamiques partenariales, institutionnelles et inter-institutionnelles

##### Contenu de la formation pratique

3 stages répartis sur les trois ans, d'une durée totale de 1680 heures dans différentes structures (Collectivités Locales, Fonction Publique d'État et Hospitalière, Organismes semi-publics, Secteurs associatifs, Médico-Social, Entreprises...)

Les stages s'effectuent majoritairement sur le département du Rhône avec une mobilité quasi indispensable pour des stages qui peuvent être plus éloignés. Le stage de première année peut s'effectuer à l'étranger.

##### Évaluation et obtention du diplôme

###### A l'issue des épreuves de certification :

Obtention du Diplôme d'Assistant de Service Social et de la licence Sciences des sociétés et de leur environnement Mention : «Sciences de l'Éducation» ainsi que la validation d'une partie de la licence de Sociologie.

- L'étudiant doit présenter toutes les épreuves correspondant à chaque domaine de compétences.
- Chaque domaine de compétences doit être validé
- Chaque domaine de compétences se valide individuellement pour l'obtention du Diplôme d'État ; Les notes obtenues à chacun des domaines de compétences, ne pouvant se compenser.

##### Secteurs d'activité

- **Secteur public** : Fonction publique (Etat, Territoriale, Hospitalière) Organismes de protection sociale, établissements de santé, médico-sociaux et sociaux
- **Secteur privé** : Entreprises, associations, secteur libéral

##### Promotion

- Masters 1 et 2
- Diplôme d'Ingénierie Sociale (D.E.I.S.)
- C.A.F.E.R.U.I.S.

## Assistant de Service Social Diplôme d'État

Licence Sciences Humaines et Sociales  
Mention Sciences de l'Éducation



### ACCÈS À LA FORMATION

#### Durée de la formation

3 ans - Validation 180 ECTS :

- 1 740 heures d'enseignement théorique
- 1 680 heures de stage

Ce cursus de formation intégrant le volume horaire d'enseignement consacré à la préparation à la Licence des Sciences de l'Éducation.

#### Conditions d'admission

Être titulaire d'un des titres suivants :

- **Baccalauréat français** ou être inscrit en classe de terminale (sous réserve d'obtention du baccalauréat)
- Titre équivalent au baccalauréat (diplôme homologué niveau IV, **D.A.E.U.**)
- **Diplôme du secteur paramédical** délivré par l'Etat, homologué ou enregistré au Répertoire National des Certifications Professionnelles à un niveau au moins égal au niveau IV

ou avoir réussi l'examen de niveau organisé par la D.R.J.S.C.S.

#### Conditions d'inscription :

- Soit être âgé de 20 ans au moins à la date de clôture des inscriptions à l'examen et justifier à la même date de 24 mois d'activité professionnelle effective ayant donné lieu à cotisation à la Sécurité Sociale.
- Soit être âgé de 24 ans au moins à la date de clôture des inscriptions à l'examen.

#### Épreuves de sélection

##### Une épreuve d'admissibilité

- Épreuve écrite de 3 heures, à partir d'un support, visant à repérer les capacités d'expression, de compréhension d'un texte et d'argumentation de la pensée. Admissibilité : 10/20

##### Deux épreuves d'admission

- Un entretien avec un professionnel assistant de service social
- Un entretien avec un psychologue

#### Validation des Acquis de l'Expérience (V.A.E.)

Les candidats doivent justifier des compétences professionnelles acquises dans l'exercice d'une activité salariée ou bénévole, en rapport direct avec le contenu du diplôme, à partir d'un dossier portant sur la formation, les expériences professionnelles et les motivations. (*Nous contacter*).

**CONTACT**  
**Secrétariat Section Sociale**  
**04 78 76 52 39**  
**[brigitte-guedj@ecole-rockefeller.com](mailto:brigitte-guedj@ecole-rockefeller.com)**

## FRAIS DE SCOLARITE

---

### Droit d'inscription légal et frais pédagogiques (montant indicatif pour l'année 2017/2018)

|  |              |
|--|--------------|
| <b>Droit d'inscription légal, conformément aux droits universitaires</b> | <b>184 €</b> |
| <b>Frais pédagogiques :</b>  |              |
| - Documentation et campus numérique                                      | 195 €        |
| - Contribution volontaire aux frais pédagogiques                         | 702 €        |
| <b>Responsabilité civile, <u>obligatoire</u></b>                         | <b>28 €</b>  |
| <b>TOTAL : 1 109 €</b>   |              |
| <b>Frais de Sécurité Sociale</b>   | <b>217 €</b> |

---

## AIDES FINANCIERES

---

- **Aide Régionale**, attribuée en fonction des revenus
- Possibilité de bénéficier d'un **Congé Individuel de Formation** ou du **POLE EMPLOI**